

# Reckya Madougou toujours en prison !

**Anciennement garde des Sceaux du gouvernement Boni Yayo** et ministre de la Microfinance, de l'Emploi des jeunes et des femmes, Reckya Madougou est une personnalité à la fois dans son pays, le Bénin et par-delà les frontières. À 47 ans, la conseillère spéciale du président togolais, Faure Gnassingbé peut **s'enorgueillir d'avoir un parcours hors norme** et de tutoyer la plupart des présidents africains.

Pour autant depuis le 3 mars 2021, elle est incarcérée à la prison civile d'Akpro-Misséré à plus d'une heure trente de la capitale. Elle est accusée d'associations de malfaiteurs et terrorisme. Il lui est reproché d'avoir voulu éliminer deux personnalités politiques de Parakou, sa ville natale et « de provoquer la terreur, le chaos et de faire suspendre le processus électoral ».

Son arrestation intervient en pleine campagne présidentielle.

Reckya Madougou est alors candidate à la magistrature suprême, représentante du plus grand parti d'opposition de son pays, « les démocrates ».

Bien que sa candidature ait été rejetée, faute de pouvoir rassembler suffisamment de parrainages, l'énergique Reckya se bat, espérant bien l'emporter sur le président sortant, Patrice Talon. L'élection doit avoir lieu le 13 avril.

Mais alors qu'elle revient d'un meeting politique à Porto-Novo, elle est interpellée par une dizaine de policiers qui la conduisent dans les locaux de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET).

Sur place, elle est interrogée et envoyée en prison. Elle y passera son 47<sup>e</sup> anniversaire.

Malgré le manque d'éléments à charge et les demandes réitérées de ses avocats pour la faire relâcher, le juge d'instruction de la CRIET refuse sa libération.

De tous côtés, des voix s'élèvent pour condamner l'humiliation qu'on lui fait vivre et la partialité de la CRIET, considérée comme un organe politique. À l'instar d'Essowé Batamoussi, lui-même juge des libertés de la CRIET obligé de fuir son pays pour avoir dénoncé les pressions exercées par le pouvoir dans l'incarcération de Mme Madougou.

Le 4 avril à France 24, il déclare : « S'agissant du cas de Reckya Madougou, inculpée pour financement du terrorisme, le dossier est vide. Il s'agit d'une histoire rocambolesque, d'une pure imagination du pouvoir publique ».

La société civile s'indigne : comment une femme qui a reçu d'aussi nombreux prix dont le *Woman Of courage Award* des États-Unis à l'âge de 32 ans, qui est commandeur de l'ordre national du Bénin mais aussi du Togo et qui a rendu la césarienne gratuite alors qu'elle était ministre, pourrait-elle être une terroriste ?

Pendant ce temps, Reckya est toujours en prison dans des conditions inacceptables. Son avocat, maître Mario Stasi du Barreau de Paris explique : « Depuis mars, elle ne peut recevoir aucune visite de membres de sa famille. Seule sa mère peut encore la voir mais les deux femmes ne peuvent se parler et leur relation se limite à un échange de sac en plastique. Pour l'isoler davantage, ce droit de visite a été diminué à 3 jours contre 5 auparavant. Sans compter que la prison, qui est réservée aux hommes, est très éloignée de la capitale et qu'on y accède difficilement. Et les heures de visite encadrées. »

Forte et déterminée, Reckya tient le coup malgré des conditions d'incarcération très dures. Elle vit désormais dans 8 mètres carrés avec 10 autres détenus femmes et enfants. Dans son cachot aux vitres brisées où l'eau pénètre aussi bien que les rats, elle prépare sa défense, écrit, lit et attend d'être entendue.

Comme pour l'humilier davantage, on lui a tout retiré : frigidaire, four, radio... On ne parle même pas du téléphone, car elle n'a aucun accès à l'extérieur. Seuls ses avocats, dont le très actif maître Renaud Agbodjo peuvent encore l'informer de ce qui se passe dans le pays et ailleurs. Contrairement aux détenus masculins, elle ne



peut se promener et doit rester dans sa cellule. Seule concession : des sanitaires décentes.

Maître Mario Stasi s'indigne : « C'est une femme victime de violences morales insoutenables que j'ai rencontrée. Pourtant, elle reste digne, toujours la mise impeccable mais au bout d'une heure et demie on ressent que cette incarcération l'agresse. D'ailleurs le 23 avril dernier, elle a fait une insuffisance respiratoire. Depuis, malgré des problèmes cardiaques, elle n'a toujours pas vu de médecin ».

En juillet dernier, bien qu'une nouvelle demande de mise en liberté provisoire ait été introduite, la présidente de la Chambre des libertés et de la détention faisait remarquer que les faits reprochés à l'inculpée étaient graves et que l'opposante n'avait été interrogée qu'une seule fois. Elle expliquait la nécessité de tenir l'inculpée à la disposition de la justice.

Pour autant est-il nécessaire de la maintenir en prison et de l'humilier de la sorte ?

De leur côté, ses avocats n'abandonnent pas. Une plainte contre l'état béninois pour détention arbitraire et séquestration a déjà été déposée.

Une audience demandée au ministre de la Justice. En vain.

Maître Mario Stasi insiste : « nous ne lâcherons pas ».

Quant à Reckya, elle continue de se battre avec courage et détermination. ●